



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110926-16710-DE-1-1_0
Date de signature : 28/09/11
Date de réception : mercredi 28 septembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.1002

Séance publique du

26 septembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET : RÉGIE DES MUSÉES DE LA VILLE. VENTE ET DÉPÔT VENTE D'OUVRAGES ET PRODUITS DÉRIVÉS**

Le 26/09/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 20/09/2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Christian LOUIT à M. Stéphane PAOLI, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Catherine SILVESTRE à M. Francis TAULAN

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Odile BONTHOUX, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Arlette OLLIVIER, Mme Liliane PIERRON, Mme Fleur SKRIVAN, M. Victor TONIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Michèle JONES donne lecture du rapport ci-joint.



08.08

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction Des Musées &  
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 26/09/11

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Michèle JONES

-

**Politique Publique** : VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET** : RÉGIE DES MUSÉES DE LA VILLE. VENTE ET DÉPÔT VENTE D'OUVRAGES ET PRODUITS DÉRIVÉS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les musées vendent divers objets et ouvrages en rapport direct avec l'activité de l'établissement, les expositions temporaires ou l'histoire et le patrimoine de notre ville. Ce peut être des ouvrages mis en dépôt-vente, achetés ou édités par la Ville.

Ainsi, il est proposé la mise en dépôt-vente des catalogues suivants :

- “ Regards Croisés, Suisse/Provence ” du 19 octobre au 30 novembre 2011  
200 catalogues au prix éditeur de 3,50 € prix de vente de 5 €  
mis en dépôt-vente par l'Association La Fontaine Obscure  
Impasse Grassi - 13100 Aix-en-Provence.
- “ Gérard Macé ” du 13 octobre au 31 décembre 2011  
20 catalogues au prix éditeur de 17,50 € prix de vente de 25 €  
mis en dépôt-vente par l'Association La Photographie à Aix-en-Provence  
Quartier Bas Saint-Martin, Route d'Aix - 84120 Pertuis.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DONNER** votre accord pour les dépôts-ventes de ces ouvrages dans les musées de la ville ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à procéder à l'encaissement des dites-ventes.

**2011.1002 - RÉGIE DES MUSÉES DE LA VILLE. VENTE ET DÉPÔT VENTE  
D'OUVRAGES ET PRODUITS DÉRIVÉS**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 34</b>
<b>Présents</b>	<b>: 28</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 34</b>
<b>Pour</b>	<b>: 34</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/09/2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

## CONVENTION DE DEPOT VENTE

En application de la délibération du Conseil municipal n°2001-0345 du 12 avril 2001 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Député Maire de la Ville d'Aix-en-Provence, en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment pour la fixation des droits à caractère fiscal ; et que les boutiques des musées de la Ville sont habilitées à vendre des produits dérivés,

La présente convention règle les modalités de dépôt-vente à titre temporaire entre :

- la Ville d'Aix-en-Provence représentée par son Député Maire en exercice ;
- et
- l'Association «La Fontaine Obscure» représentée par Monsieur Marc Célerier ;

### Objet du dépôt-vente :

Il est mis en dépôt-vente par l'Association «La Fontaine Obscure», 200 catalogues de l'exposition « Regards Croisés, Suisse/Provence » qui se tiendra au Musée des Tapisseries du 19 octobre au 30 novembre 2011.

Nom de l'ouvrage	Q	Prix de vente	Part pour le dépositaire	Part pour la Ville
« Regards Croisés, Suisse/Provence »	200	5 €	3,85 €	1,15 € €

### Lieu du dépôt-vente :

La Boutique du Musée des Tapisseries, Place des Martyrs de la Résistance - 13100 Aix-en-Provence.

### ARTICLE 1er :

Cette convention de dépôt-vente est consentie pour les seules conditions décrites dans le préambule, du 19 octobre au 30 novembre 2011.

Les recettes engendrées par la vente de ces ouvrages sont entièrement versées au Trésor Public ;

### ARTICLE 2 :

A la fin de l'exposition, un état sera transmis au Trésor Public qui assurera, en ce qui le concerne, la répartition des sommes qu'il a encaissé à l'occasion de ce dépôt-vente.

.../...

**ARTICLE 3 :**

Les parties font élection de domicile :

- en ce qui concerne la Ville d'Aix-en-Provence ; en l'Hôtel de Ville, 13616 Aix-en-Provence cedex 1 ;
- en ce qui concerne l'Association « La Fontaine Obscure », Impasse Grassi - 13100 Aix-en-Provence.

Fait à Aix-en-Provence, le

Le dépositaire

Michèle Jones  
Conseiller municipal  
Délégué aux Musées

## CONVENTION DE DEPOT VENTE

En application de la délibération du Conseil municipal n°2001-0345 du 12 avril 2001 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Député Maire de la Ville d'Aix-en-Provence, en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment pour la fixation des droits à caractère fiscal ; et que les boutiques des musées de la Ville sont habilitées à vendre des produits dérivés,

La présente convention règle les modalités de dépôt-vente à titre temporaire entre :

- la Ville d'Aix-en-Provence représentée par son Député Maire en exercice ;

et

- l'Association « La photographie à Aix-en-Provence » représentée par Monsieur Pierre-Jean Amar ;

### **Objet du dépôt-vente :**

Il est mis en dépôt-vente par l'Association « La photographie à Aix-en-Provence », 20 catalogues de l'exposition « Gérard Macé » qui se tiendra au Pavillon de Vendôme du 13 octobre au 31 décembre 2011.

Nom de l'ouvrage	Q	Prix de vente	Part pour le dépositaire	Part pour la Ville
« Gérard Macé »	20	25 €	19,23 €	5,77 €

### **Lieu du dépôt-vente :**

La boutique du Pavillon de Vendôme ; 13, rue de la Molle - 13100 Aix-en-Provence.

### **ARTICLE 1er :**

Cette convention de dépôt-vente est consentie pour les seules conditions décrites dans le préambule, du 13 octobre au 31 décembre 2011 ;

Les recettes engendrées par la vente de ces ouvrages sont entièrement versées au Trésor Public ;

### **ARTICLE 2 :**

A la fin de l'exposition, un état sera transmis au Trésor Public qui assurera, en ce qui le concerne, la répartition des sommes qu'il a encaissé à l'occasion de ce dépôt-vente.

.../...

**ARTICLE 3 :**

Les parties font élection de domicile :

- en ce qui concerne la Ville d'Aix-en-Provence ; en l'Hôtel de Ville, 13616 Aix-en-Provence cedex 1 ;
- en ce qui concerne l'Association « La photographie à Aix-en-Provence », quartier bas Saint-Martin, Route d'Aix - 84120 Pertuis.

Fait à Aix-en-Provence, le

Le dépositaire

Michèle Jones  
Conseiller municipal  
Délégué aux Musées